

MAIRIE DU 4^{ème} secteur

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

DU 13 mars 2023

La séance est ouverte à 11 heures à la Mairie du 6/8 par Mme La Maire.

Mme la Maire.- Bonjour à toutes et tous, chers collègues, et merci d'être présents pour cette deuxième séance de la matinée. Merci aux personnes qui sont présentes dans la salle, merci à ceux qui nous suivent sur nos réseaux sociaux.

Cette première séance que je préside se déroule dans un contexte particulier et j'aurai l'occasion d'y revenir. Je voudrais que nous puissions commencer par l'appel nominal et, si vous l'acceptez, que cet appel soit effectué par notre benjamin, M. Alexandre RUPNIK.

(M. Alexandre RUPNIK procède à l'appel.)

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Le quorum étant atteint, ce Conseil d'Arrondissements peut valablement démarrer.

Avant de procéder à l'approbation du procès-verbal, je voudrais que nous ayons une pensée pour les victimes de la rue Tivoli. Je voudrais adresser un message de soutien aux familles, aux proches, aux amis, aux voisins, aux riverains de la rue Tivoli.

Je voudrais remercier le Maire de Marseille et les Maires de secteur pour leurs mots, leur présence aux côtés des habitants.

Je voudrais rendre hommage aux marins-pompiers, aux agents mobilisés de façon exceptionnelle.

Je voudrais remercier toute la solidarité exprimée par les riverains et par les habitantes et les habitants de toute la ville qui sont venus en soutien des personnes touchées par cette catastrophe.

Je sais que je peux exprimer cette solidarité et cet hommage au nom de tous les membres du Conseil et de tous les habitants de notre secteur. Je sais que sur ces sujets, nous parlons d'une seule voix et je vous en remercie.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2023

Mme la Maire.- Si vous me le permettez, je propose que nous passions à l'approbation du 7 février 2023. Pour le vote du procès-verbal du Conseil d'Arrondissements du 7 février 2023 qui est contre ? Qui s'abstient ? Le PV est adopté.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

RAPPORTS VILLE

Rapport n°23-001/MS4

COMPTE D'EXÉCUTION - Exercice 2022

Rapporteur : M. BONNAFFOUS

Mme la Maire.- Je vous propose que nous puissions passer au rapport n°1, il s'agit du Compte d'Exécution 2022 et, pour cela, je passe la parole à M. BONNAFFOUS, le Premier adjoint.

Et je vous précise qu'ayant été nouvellement élue, je ne suis pas tenue de quitter la salle puisque je n'ai pas participé à l'exécution budgétaire 2022. Merci, M. BONNAFFOUS.

M. Jean-Marc BONNAFFOUS.- Merci, Madame la Maire, chère Olivia, encore mes félicitations, tu sais le plaisir que j'ai à te voir là.

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, comme chaque année, le Conseil d'Arrondissements doit adopter le Compte d'Exécution de l'exercice budgétaire écoulé. Et aujourd'hui, nous allons donc examiner l'exécution du budget 2022. La présentation qui va suivre a pour objectif de vous informer sur la manière dont les dépenses ont été faites en application du budget initial bien sûr, mais aussi réorientées pour répondre à des besoins ou des situations spécifiques.

Le rapport soumis à votre vote, quant à lui, comportera trois articles sur le montant en fonctionnement et en investissement des mandats émis, des restes à réaliser et des crédits annulés.

La première diapositive qui vous est présentée présente l'exécution du budget de fonctionnement dans son ensemble. Chaque portion du graphique que vous voyez correspond à un service de la Mairie, le chiffre à gauche (en blanc sur fond noir) est le pourcentage de ce service par

rapport au budget voté. Et le chiffre de droite, le pourcentage du budget exécuté pour ce même service. Par exemple, le service manifestations culturelles représentait 16 % du budget voté dans le budget initial et, à l'exécution, il représente 15 % du budget.

En 2022, l'intégralité de la subvention de fonctionnement a été consommée et nous avons continué à utiliser les reports des années précédentes, dont je vous avais déjà parlé lors de l'exécution 2020 et 2021.

La Mairie de secteur a dépensé la somme de 1 887 063 euros en 2022 pour un montant de dotation initiale de 1 662 680 euros. Cette dépense représente l'ensemble des factures rattachées à l'exercice qui ont pu être payées en 2022. Pour les dépenses de fin d'année, les factures n'arrivent pas toujours à temps, nous les avons donc réglées en 2023, mais elles sont rattachées au budget 2022. On retranche ensuite les factures de 2021 qui ont été payées en 2022 pour les mêmes raisons. Je vous le disais en préambule, nous avons commencé à utiliser le reliquat des exercices précédents, nous verrons pourquoi plus loin. Je vais maintenant aborder le détail par service de la Mairie.

Le premier service, c'est le service Culture et Évènement. Il a été réalisé à hauteur de 109 % du budget voté. Nous avons pu mettre en place de nouveaux évènements, de nouveaux festivals de quartier comme La Voie est Belle à Vauban ou à Bonnefon, ou encore l'opération Rock Solidaire dans le cadre du festival des solidarités. Nous avons reconduit, bien entendu, le festival Oh ! Ma Parole, Musique à Bagatelle et le Noël « Festif et Solidaire ».

Le deuxième service est le service Animation, Vie associative et Centres aérés. Il a été réalisé à hauteur de 80 % du budget voté, 80 % parce que :

- Moins de transports pour préférer des activités locales à Marseille,

- Moins de repas pour préférer des activités avec associations,

- Moins de prestations de service pour les activités et les sorties, c'est-à-dire plus d'animations réalisées en régie.

De nouvelles manifestations ont néanmoins été proposées, comme Cap Nature Pastré, mais aussi Mon assiette a du goût pour les seniors.

Le service suivant est celui des Espaces verts et des équipements décentralisés, exécuté à hauteur de 671 689 euros,

soit 174 %. Nous avons profité des marges de manœuvre offertes par les excédents dégagés sur l'animation, ainsi que du reliquat, pour réorienter des masses budgétaires importantes sur la remise à niveau de nos équipements transférés. Cela explique la réalisation à hauteur de 174 % parce que ce service a la charge de l'entretien des bâtiments et des sites suivants :

- 33 équipements sportifs,
- 14 équipements sociaux,
- 22 espaces verts et jeux d'enfants,
- 10 jeux de boules,
- La Mairie de secteur, évidemment, dans laquelle nous nous trouvons.

Ce service a également procédé à la renaturation de six jardins en 2022 et 2023. Et en 2022, l'essentiel de la dépense a concerné le financement des études et des consultations citoyennes. Ces jardins sont :

- Corinthe,
- Valbelle,
- Le Réservoir,
- Le Rouet,
- Mélizan,
- Le Parc de Bonneveine.

Il faut noter que le Parc des Sœurs Franciscaines de Marie, qui est également en cours de renaturation, est aussi concerné par l'action de la Mairie de secteur, mais sur des budgets de la Mairie centrale.

Le service suivant, le Pôle Information, Transparence et Proximité, exécuté à hauteur de 129 399 euros, soit 97 %. Ce service demeure très important pour nous pour que nos Conseils d'Arrondissements et nos réunions publiques puissent faire l'objet d'une retransmission en direct. Et puis, il faut aussi souligner la refonte réussie du site internet et la volonté constante d'amélioration de notre information de proximité.

Le service suivant, Administration et État civil, exécuté à hauteur de 323 746 euros, soit 110 %. Sur ce budget, toutes les fournitures liées au fonctionnement de la Mairie ont subi des hausses non négligeables en raison de l'inflation. Je vous rappelle que, pour ce service, il s'agit du budget qui règle le fonctionnement quotidien de la Mairie : les fournitures d'entretien, les achats d'équipements et d'EPI divers, l'affranchissement, les fluides, les carburants, etc.

Nous allons passer maintenant à l'exécution budgétaire de la section d'investissement.

La section d'investissement, c'est ce qui permet de financer le gros entretien et les travaux sur la Mairie et sur ses équipements transférés. Comme tout à l'heure pour le budget de fonctionnement, les pourcentages que vous voyez affichés, c'est évidemment en blanc sur fond noir la part sur le budget voté, en noir sur fond blanc la part sur le budget exécuté.

Le budget d'investissement a été exécuté à hauteur de 245 042 euros. Ce montant est obtenu suivant la même formule que celle du budget de fonctionnement que je vous ai expliquée tout à l'heure. À savoir les mandats émis en 2022 plus les restes à réaliser, moins les dépenses de la fin de l'année 2021.

En conclusion, les dépenses ont été globalement maîtrisées, je tiens d'ailleurs à saluer ici les services de la Mairie de secteur qui ont fait preuve d'un professionnalisme exemplaire pour exécuter ce budget ambitieux dans un contexte inflationniste. Ce budget témoigne aussi de notre capacité à réorienter les masses budgétaires pour tenir compte des priorités d'action publique. De notre volonté de continuer la remise à niveau de nos équipements, y compris de nos jardins. Nous nous attachons quotidiennement à l'utilisation rationnelle des reports, en investissement et en fonctionnement.

Le rapport qui est donc soumis à votre vote comporte les trois articles que vous avez à l'écran :

- Le montant total des mandats émis en fonctionnement est de 1 756 702,71 euros et en investissement de 175 168,98 euros.

- Le montant total des restes à réaliser sur l'exercice 2022 est de 450 810,27 euros pour le fonctionnement et de 106 648,62 euros pour l'investissement.

- Enfin, le montant des crédits annulés s'élève à 891 192,08 euros pour le fonctionnement et à 53 534,46 euros pour l'investissement.

Je vous remercie.

Mme la Maire.- Merci, M. BONNAFFOUS. Je précise à l'attention de l'ensemble des habitantes et des habitants que ce moment budgétaire que nous vivons est un moment important. Il y a deux clés pour une collectivité au niveau du budget : le vote du budget primitif et ce moment du Compte d'Exécution.

Merci, M. BONNAFOUS, pour ces explications claires qui nous permettent de mieux comprendre l'action de notre secteur. Cela nous tient à cœur que ces informations puissent être communiquées de manière absolument transparente. Et je vous précise que vous pourrez retrouver toutes ces informations sur le site internet de la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements.

En l'absence de nos collègues de l'opposition, ce que je regrette au nom de la vie démocratique de notre assemblée, je ne poserai pas la question de savoir s'il y a des questions. Et je vais donc présenter ce rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport est adopté, merci beaucoup.

Le rapport n°23-001/MS4 est adopté

Rapport n°23-39327/002 MPSE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - MISSION PILOTAGE STRATÉGIES ÉQUIPEMENTS - Parc des Congrès et des Expositions de Marseille Chanot - Études d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement.

Rapporteur : Mme la Maire

Mme la Maire.- Le rapport suivant concerne le Parc des Congrès et des Expositions de Chanot. C'est moi qui le rapporte aujourd'hui.

Vous le savez, cet équipement est majeur non seulement pour notre secteur, mais aussi pour l'ensemble de notre ville. L'attractivité de notre ville repose aussi sur ses activités événementielles, je suis bien placée pour le savoir, et ce Parc Chanot doit rentrer dans une ère de modernité. Il doit aussi rentrer dans une ère de transition écologique, je ne sais pas si tout le monde le sait, mais le cœur de ce Parc Chanot, c'est un espace public qui doit pouvoir regagner des espaces de fraîcheur, qui doit pouvoir retrouver des arbres. Et c'est sur ce dossier que nous travaillons, avec Samia GHALI, depuis déjà quelque temps.

Ce que nous présentons au vote aujourd'hui est l'affectation d'un montant supplémentaire, une autorisation de programme supplémentaire pour que nous puissions travailler dans les meilleures conditions à l'évolution nécessaire de ce Parc Chanot.

Je parlais de l'attractivité, Marseille est aujourd'hui derrière Nice en termes d'attractivité sur le domaine événementiel, et pourtant nous sommes la deuxième ville de France. Nous savons qu'il y a encore des efforts à faire dans ce domaine pour que nous puissions prendre toute notre place. C'est ce à quoi nous vous proposons de contribuer en votant cette autorisation de programme.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission et je le présente au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Le rapport n°23-39327/002 MPSE est adopté

Rapport n°23-39325/003 MPSE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - MISSION PILOTAGE STRATEGIES EQUIPEMENTS - Attribution de la concession de service pour la gestion, l'exploitation, l'entretien, la maintenance et la mise en valeur de l'Escale Borely - 148, avenue Pierre Mendès France - 8^{ème} arrondissement.

Rapporteur : Mme la Maire.

Mme la Maire.- Le troisième rapport concerne l'Escale Borely, pardon, c'est aussi moi qui le rapporte, j'en suis très fière, c'est un endroit auquel je suis tout à fait attachée.

L'Escale Borely, c'est un espace important pour notre secteur, mais là aussi pour toute ville puisque, vous le savez, de nombreuses familles viennent y passer de bons moments. Cette Escale Borely, quand nous sommes arrivés en responsabilité en 2020, elle s'interrogeait sur son avenir. Et donc la Ville de Marseille a décidé de pouvoir prolonger dans un premier temps de manière temporaire la convention qui la relie avec la SOGIMA pour la gestion de cet espace, avant de pouvoir préparer un cahier des charges. Et aujourd'hui, nous sommes dans cette phase d'aboutissement d'une procédure de mise en concurrence sur la base d'un cahier des charges renouvelé, modernisé, avec des exigences qui ont été revues à la hausse.

C'est ce résultat de mise en concurrence que nous vous présentons aujourd'hui pour votre vote. Nous ferons bien sûr un point très prochainement avec la SOGIMA et avec les commerçants de l'Escale Borely pour pouvoir travailler

ensemble avec eux à l'évolution de cet espace. Cette convention de gestion confiée à la SOGIMA a une durée de trois ans. Donc, nous savons que cette période de travail qui nous relie à eux est, là aussi, une période transitoire pour pouvoir encore travailler à l'évolution de cet espace encore une fois cher au cœur de l'ensemble des Marseillaises et des Marseillais.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission et je le présente au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Le rapport n°23-39325/003-MPSE est adopté

Rapport n°22-39121/004 DC

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une troisième
répartition au titre des subventions 2023 - Approbation des
conventions de subventionnement conclues entre la Ville de
Marseille et diverses associations - Attribution d'une
subvention de programme - Approbation d'une convention de
financement entre la Ville de Marseille et INTERNEXTERNE.**

Rapporteur : M. Cédric JOUVE

Mme la Maire.- Je vais maintenant passer la parole à M. JOUVE pour qu'il puisse nous présenter le rapport n°4 et je l'appelle au pupitre. Merci, M. JOUVE.

M. Cédric JOUVE.- Madame la Maire, chère Olivia, très heureux d'être avec toi pour ce nouveau chapitre de l'histoire de notre secteur durant le mandat. Bienvenue chez toi, bienvenue avec nous, tous ensemble on va faire des superbes choses, on va continuer à travailler sur des très beaux dossiers pour toutes et tous.

Alors, avant de présenter le rapport n°4, je vais juste revenir très rapidement sur l'inauguration d'un équipement structurel absolument essentiel de notre secteur : le Musée d'art contemporain. Il a donc été inauguré le 6 avril autour de la lumière, autour de perspectives entre le parc, l'intérieur, l'extérieur, le toit-terrasse, 300 œuvres exposées. Et toujours une gratuité pour l'exposition permanente, comme dans tous les musées de Marseille pour une culture pour toutes et tous.

Ce qui me permet de faire une transition avec la diapo d'après, le toit-terrasse, puisque nous allons utiliser le toit-terrasse pour une nuit du conte dans le cadre du Festival Oh ! Ma Parole, début mai. Le Festival Oh ! Ma Parole qui revient pour la troisième édition du 2 au 14 mai au cœur du quartier Sainte-Anne. Quelques éléments rapides puisqu'il va y avoir une conférence de presse très rapidement, en principe le 25 avril :

- 50 propositions artistiques,
- 60 artistes,
- 4 artistes avec qui nous imaginons, nous coordonnons, nous programmons tous les éléments de ce festival,
- Plus de 20 bénévoles,
- 20 heures d'ateliers d'écriture.

Voilà, donc toujours au cœur du quartier Sainte-Anne, comme je le disais, avec des scènes ouvertes, du nomadisme aussi, c'est-à-dire qu'on va aller dans d'autres quartiers, à Montredon, au square Edmond Rostand, à Pastré et Bonneveine. Et de plus en plus de partenaires pour cette édition :

- Le CIPM, Centre International de Poésie Marseille,
- Le théâtre de la Cité,
- La Marelle pour des résidences d'auteurs,
- Le Musée d'art contemporain, j'en parlais tout à l'heure,
- L'atelier des artistes en exil.

Et bien d'autres, je ne vais pas m'étendre plus sur le sujet puisque la conférence de presse permettra de bien détailler, avec les artistes, toute la programmation. Et tout ceci sera, bien sûr, présent sur le site de la Mairie et les réseaux sociaux.

Je vais passer au rapport n°4. Il y a deux parties dans ce rapport, il y a une convention de cofinancement avec l'opérateur INTERNEXTERNE, rapport présenté par Jean-Marc COPPOLA, adjoint pour la culture pour toutes et tous à Marseille.

INTERNEXTERNE est l'opérateur qui vient de reprendre la concession pour cinq ans de l'Espace Julien, cela va commencer en juin 2023, ils prendront place à ce moment-là. C'est une aide en investissement par la Ville, cofinancement avec le Centre national de la musique, donc l'État, et une partie d'autofinancement. Sur cet investissement, la Ville apporte 50 % de l'investissement, soit 152 420 euros pour acquérir notamment tout le matériel qui était détenu par

l'association Teknicité qui gérait jusqu'à présent l'Espace Julien. Donc ça, c'est la première partie du rapport.

La deuxième partie concerne des subventions aux différentes associations culturelles de Marseille. Troisième répartition de subventions toujours autour des quatre piliers structurant notre politique culturelle.

Sur la mondialité culturelle, dans la partie musique sur notre secteur : l'association Humanum est, pour 5 000 euros. Au niveau de l'éducation artistique et culturelle, dans le domaine des arts visuels : l'association Art Cessible pour 8 000 euros. Et pour le pilier n°4, nous avons différentes associations. Dans le domaine des arts visuels :

- Diem Perdidi, donc la galerie du tableau, pour 13 000 euros dans le 6^{ème},

- Ici et là pour 4 000 euros.

Et en musique : l'association Emouvance pour 18 000 euros.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

Mme la Maire.- Merci, M. JOUVE. Je vais présenter ce rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Merci M. JOUVE.

Le rapport n°22-391121/004 DC est adopté à l'unanimité

Rapport n°23-39296/005 DNV

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA NATURE EN VILLE - SERVICE LOGISTIQUE
FONTAINERIE - Études et travaux relatifs à la rénovation de
l'étanchéité et des installations de la fontaine Cantini place
Castellane - 6ème arrondissement - Approbation de l'opération
et de l'affectation de l'autorisation de programme -
Financement.**

Rapporteur : Mme Marie MICHAUD

Mme la Maire.- Je vous propose que nous puissions maintenant passer la parole à Mme MICHAUD pour qu'elle puisse nous présenter le rapport n°5.

Mme Marie MICHAUD.- Madame la Maire, chère Olivia, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs. J'ai le plaisir de proposer un rapport qui est

soumis à notre vote par Perrine PRIGENT, Conseillère municipale déléguée à la valorisation du patrimoine, à l'amélioration des espaces publics et à la place dans la ville. Et par Mme Nassera BENMARNIA, adjointe en charge des espaces verts, des parcs et jardins et du retour de la nature en ville.

Il s'agit d'approuver l'opération d'études et de travaux relatifs à la rénovation de l'étanchéité des installations hydrauliques de la fontaine Cantini de la place Castellane. La réfection du local technique est également au programme afin de réparer des dégradations structurelles.

Compte tenu de l'enjeu et de l'importance des politiques publiques liées à la préservation de l'eau, il s'agit également d'approuver l'affectation de cette opération au programme « Mission Environnement et Espace Urbain » année 2023, à hauteur de 685 000 euros. Ce financement sera imputé au budget d'investissement 2023 pour 10 000 euros et 2024 pour 675 000 euros.

Afin de mener au mieux l'opération, les travaux conduits par la Ville se coordonneront évidemment avec ceux menés par la Métropole dans le cadre de la requalification de la place Castellane et de l'extension du tramway.

Un peu d'histoire. Haute de 25 mètres, la fontaine monumentale en marbre de Carrare de la place Castellane a été offerte à sa ville natale par le sculpteur marbrier et mécène Jules Cantini. Commandée à son ami, le sculpteur toulonnais André Joseph Allar, la fontaine Cantini figure depuis plus d'un siècle parmi les monuments emblématiques du patrimoine marseillais. Les allégories sculptées sont une ode à la Méditerranée et ses 57 kilomètres de façade maritime, au Rhône, à la Durance et à l'Huveaune. À l'eau, notre bien commun que nous devons tout mettre en œuvre pour le protéger et le préserver.

En 2013, en raison d'une fuite importante s'écoulant dans le métro, la fontaine a été vidangée et mise à l'arrêt. Afin de prendre en compte le projet de requalification urbaine conduit par la Métropole Aix-Marseille-Provence, les travaux de rénovation de la fontaine, votés en 2012, ont été ajournés. La requalification complète de la place Castellane est aujourd'hui en phase de réalisation. Le moment est donc venu de procéder aux travaux nécessaires pour remettre en eau, recyclée bien sûr, la fontaine Cantini en mettant à profit les dernières évolutions technologiques.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

Mme La Maire.- Merci beaucoup, Mme MICHAUD, pour votre présentation. C'est un rapport important pour notre secteur, la place Castellane est primordiale pour notre secteur. Je serai bien sûr très attentive à la bonne exécution et aux usages futurs de cette place qui va être prochainement rendue aux piétons.

Je vous propose, si vous en convenez, de pouvoir présenter ce rapport au vote. Je vous demande qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Merci, Mme MICHAUD.

Le rapport n°23-39296/005 DNV est adopté à l'unanimité

Rapport n°23-39432/006 DGAJSP

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SÉCURITÉ - Création du service Brigade Maritime.

Rapporteur : M. Olivier MENETRIER

Mme la Maire.- Je vous propose que nous puissions maintenant passer aux deux rapports présentés par M. MENETRIER : Le rapport n°6 sur la création du service Brigade Maritime et le rapport n°7 sur l'attribution de subventions pour des actions de prévention. M. MENETRIER.

M. Olivier MENETRIER.- Merci, Madame la Maire, merci Olivia, merci, en retard pour il y a trois ans, d'avoir pu transformer nos velléités, nos désirs en une volonté puis une réussite, donc voilà on continue, merci beaucoup.

Je vais donc présenter deux rapports présentés par M. Yannick OHANESSIAN dans le cadre de la DGA JSP. Donc la DGA JSP, Direction générale adjointe, « J » pour Juste, « S » pour sûr et « P » pour proche. C'est une grosse DGA, c'est quelque chose qui est relativement nouveau, qui vient d'être mis en place si j'ai bien tout compris, avec les missions et les Directions suivantes :

- La Direction du Lien social, de la vie associative, de l'engagement citoyen,
- La Direction des Solidarités et de l'action sociale assurant le lien fonctionnel avec le CCAS,
- La Direction de la Santé publique et de l'inclusion,

- La Direction de la Relation citoyenne et de la proximité,
- La Direction de la Prévention et de la protection,
- La Direction de la Police municipale, enfin, et de la sécurité qui nous occupe aujourd'hui.

Mais aussi :

- La mission démocratie participative,
- La mission résorption des squats et bidonvilles,
- La mission prévention qui nous occupe aussi aujourd'hui dans le rapport n°7,
- Coordination du CLSPD,
- Et la mission coordination sécurité, sa Directrice en est Mme Karine GARCIN-ESCOBAR.

Le premier rapport vient donc nous proposer la création d'une Brigade Maritime. Une Brigade Maritime qui va être composée de 24 agents et de 3 encadrants et qui aura comme responsable M. Jean-Pierre GARNIER, qui est l'ancien Directeur du CLJ Police 13. Le CLJ, c'était le Centre de jeunes et loisirs qui officiait sur la plage des Prophètes et qui faisait de la prévention en direction de certaines populations et de certains quartiers et qui proposait à ces gens-là tout un tas d'activités autour de la mer. Il va donc prendre la direction de ce nouveau service qui va permettre à la Ville de Marseille d'envisager sa réponse sécuritaire aux prochains événements, notamment bien sûr le Test Event puis les Jeux Olympiques, de façon à permettre une intervention rapide et totale des forces de Police municipale sur l'ensemble du littoral. Elle sera implantée à la Marina et elle va exercer son autorité et son activité plus précisément dans la gestion de la bande des 300 mètres, mais également de l'archipel du Frioul.

Durant l'été, la Brigade Maritime sera opérationnelle de 9 h à 21 h, l'hiver de 7 h 30 à 17 h 30. Quatre patrouilles quotidiennes seront employées, deux sur mer et deux sur le littoral. Elles viendront donc en appui des différentes forces qui assurent la sûreté sur notre littoral marseillais.

Cette unité a vocation à se renforcer et témoigne de l'intérêt de Marseille dans la façon de s'occuper elle-même de sa sécurité. Sécurisation des plages et de leurs abords, respect des arrêtés municipaux et, bien entendu, sécurisation aussi des écoles pendant la période hivernale.

Ce rapport n°5 a reçu l'avis favorable de la commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup, M. MENETRIER, sur les enjeux de sécurité. Il est bien sûr primordial que chacun puisse faire sa part, la Police nationale fait la sienne, la Ville de Marseille s'engage sur cette question. Vous savez la volonté du Maire de Marseille, portée par Yannick OHANESSIAN, pour permettre le recrutement de policiers municipaux. La création de cette Brigade Maritime est importante, elle est importante pour notre secteur, elle est importante pour permettre d'apaiser nos littoraux, pour permettre un bon partage des espaces nautiques dans la bande des 300 mètres. On voit souvent des situations de danger liées à la proximité de nageurs et d'embarcations. Donc cette Brigade Maritime a tout son rôle à jouer pour permettre d'apaiser les pratiques maritimes et les pratiques sur nos littoraux dans notre secteur.

Si vous en convenez, je vous propose de présenter ce rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport est adopté.

Le rapport n°23-39432/006 DGAJSP est adopté à l'unanimité

Rapport n°23-39440/007 DGAJSP

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA PROTECTION - Attribution de subventions pour des actions de prévention.

Rapporteur : M. Olivier MENETRIER

Mme la Maire.- M. MENETRIER, le rapport n°7.

M. Olivier MENETRIER.- Oui, j'invite d'ailleurs tout le monde à aller regarder le site de la Ville de Marseille si on se pose des questions. Il y a donc les fiches de poste aussi qui sont posées, on voit toute l'activité au niveau du recrutement qui a été multiplié et plus que multiplié sur le début de notre mandature, grâce à toi aussi, Olivia, dans ton effort de moderniser tout ça. Et donc on y arrive petit à petit, il faut savoir juste que, j'avais déjà eu l'occasion de dire ça, lorsque l'on ouvre une section de recrutement, c'est-à-dire qu'ils passent d'abord par une session de formation, bien entendu à l'issue de cette formation, les agents formés ont le droit de postuler partout où ils le souhaitent. C'est-à-dire qu'on ne reprend pas 100 % de nos efforts, donc on va continuer à œuvrer là-dessus, mais il n'y a rien qui empêche

quelqu'un qui a été formé « grâce » à la Ville de Marseille que d'aller postuler après à Carquefou par exemple.

Le deuxième rapport, donc le rapport n°7, est un rapport qui revient régulièrement, qui nous parle aussi de prévention et qui nous parle de figures que l'on connaît bien maintenant dans notre paysage qui sont les médiateurs du littoral. Médiateurs du littoral qui sont aussi les mêmes qui sont en médiation aussi au niveau des écoles ou au niveau de certaines cités qui nous demandent un peu plus d'attention.

C'est un rapport qui a reçu, là aussi, l'avis favorable de la commission. Et qui voit plusieurs associations se partager le littoral (excusez-moi, je suis un peu perdu dans mes notes, je ne devais pas être là aujourd'hui et, finalement, j'ai réussi à me libérer). Donc vous avez :

- L'association AMS, pardon, pour un montant de 454 000 euros, qui est sur la médiation sociale écoles et dans le quartier littoral en secteur centre,

- L'association DUNES qui elle est en littoral, mais secteur centre et nord,

- Et enfin, qui nous concerne plus particulièrement, l'association REGIE SERVICES 13, toujours pareil, secteur nord et sud et les écoles,

- L'association SUD Formation,

- Et l'association AMCS Groupe ADDAP 13.

Pour des montants qui varient entre 248 000, 425 000 et 454 000 euros, selon l'importance des moyens déployés.

Ce rapport a reçu l'avis favorable de la commission.

Mme la Maire.- Merci, M. MENETRIER. Vous le savez, l'engagement de notre municipalité pour les questions de médiation est extrêmement important. Ce rapport montre bien notre engagement sur ces questions. Et nous aurons besoin de l'aide de ces associations pour pouvoir assurer au mieux les bonnes conditions de la saison estivale qui s'annonce à nous.

Je présente ce rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Merci beaucoup, M. MENETRIER.

Le rapport n°23-39440/007 DGAJSP est adopté à l'unanimité

Rapport 23-39311/008 DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - Subventions 2023.

Rapporteur : Mme Marie-Hélène AMSALLEM

Mme la Maire.- Je passe maintenant au rapport présenté par Mme AMSALLEM. Il s'agit d'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des séniors.

Mme Marie-Hélène AMSALLEM.- Madame la Maire, tout d'abord je me permets de vous féliciter pour votre poste de nouvelle Maire dans la Mairie du 6/8.

Sur proposition de M. Ahmed HEDDADI, adjoint en charge du lien social, de la vie associative, des centres sociaux, du bel âge et de l'animation urbaine, nous soumettons au Conseil Municipal le rapport suivant : il s'agit d'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des séniors, ceci au titre de l'année 2023. Sur notre secteur, il s'agit l'association La Collective située dans 13008 à Marseille. Cette association développe auprès d'un public sénior des ateliers d'art plastique et des conférences sur l'histoire de l'art. Le montant de cette subvention est de 2 000 euros.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

Mme la Maire.- Merci, Mme AMSALLEM. Je présente ce rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté, merci beaucoup.

Le rapport n°23-39311/008 DLSVAEC est adopté à l'unanimité

Rapport 23-39496/009 DGSE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 - Approbation de la convention de mise à disposition du site olympique « Marina de Marseille », le Venue Use Agreement (VUA) pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 à Marseille.

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT

Mme la Maire.- Je vais passer la parole à M. VINCENT en précisant que le rapport n°9 est reporté.

RAPPORT RETIRÉ

Rapport 23-39286/010 DS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux
associations sportives - 2ème répartition 2023 - Approbation
de conventions - Budget primitif 2023.

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT

Mme la Maire.- Nous allons donc directement au rapport n°10.

M. Cyprien VINCENT.- Très chère Olivia, c'est un vrai bonheur que de te voir ici, je suis extrêmement content et je sais que tu vas nous porter de plus en plus haut.

Je voudrais vous parler d'un rapport qui me tient à cœur puisque Marseille en ce moment est en deuil et qui, encore une fois, a vu ses rues meurtries et se tient à côté des familles dans la douleur qui me et nous touche de près. On connaît tous ici la force de cette ville pour se relever toujours plus forte.

Le sport va être un outil essentiel pour favoriser cette résilience chez les Marseillaises et les Marseillais. Vous le savez, à partir du 8 septembre et jusqu'au 28 octobre, se déroulera en France la dixième Coupe du Monde de rugby. Et Marseille va être un acteur majeur de cette organisation avec pas moins de huit matchs.

La Mairie souhaite associer le plus largement possible les Marseillais à l'accueil de cet évènement planétaire et profiter de cette dynamique pour développer les valeurs du rugby : la solidarité, la citoyenneté et le respect.

Ainsi, j'aimerais vous parler du rapport conjointement porté par Madame la Maire adjointe, Samia GHALI, et Monsieur l'adjoint au Maire pour le sport, Sébastien JIBRAYEL, sur le premier tournoi international de rugby pour les joueurs de moins de 16 ans organisé dans la ville de Marseille. Le tournoi Marseille Rugby Méditerranée. Pas moins de dix équipes prestigieuses viendront de tout le bassin méditerranéen et seront présentées lors d'une soirée d'ouverture protocolaire le 28 avril. Nous avons des équipes qui viendront de Barcelone, Milan, Porto, Tunis, Alger, Casablanca, des équipes aussi françaises avec Ajaccio et, bien sûr, deux équipes marseillaises. La compétition se jouera au stade de Saint-Menet le 29 avril, de Jean Bouin le 30 avril et la phase

finale se déroulera le 1^{er} mai au stade Delort, je vous invite tous à venir.

Il faut savoir que les clubs de rugby marseillais sont étroitement associés à l'organisation garantissant la réussite sportive et populaire de ce tournoi. D'ailleurs, les deux équipes qui seront engagées, je l'espère, iront le plus loin possible. L'ensemble des amoureux de ce sport pourront assister à ce spectacle sportif totalement gratuit et je vous invite à en faire la publicité pour que l'on ait des tribunes garnies.

Cette compétition vise à s'inscrire dans le temps comme un rendez-vous important des compétitions internationales du sud de la France. Avant d'être un joueur sélectionné pour la Coupe du Monde de rugby, les petits Marseillais, fans du ballon ovale, pourront briguer de remporter le tournoi Marseille Rugby Méditerranée, véritable compétition sportive.

Ce tournoi sera suivi par un autre temps fort et la période d'activation du territoire avant la Coupe du Monde de rugby. Car durant la semaine du 1^{er} mai qui est attenante au tournoi, de très nombreuses initiations de rugby seront mises en place par la Mairie de Marseille pour tous les publics et sur de nombreux terrains dans tout le territoire. C'est un rendez-vous qui me tient particulièrement à cœur, car avec bonheur, j'ai pu piloter ce travail en lien étroit avec M. Didier JAU, Maire du 4 / 5, qui est en ce moment très à l'honneur et qui fait un travail admirable, et son adjointe au sport Mme VIAL. Mais aussi au service de la Mairie de Marseille, au Comité départemental des Bouches-du-Rhône de la Fédération Française de Rugby, à l'organisation des acteurs du rugby marseillais. Je suis très heureux de pouvoir vous parler de ce tournoi que je me suis battu pour avoir, donc on est très fier.

Je passe donc à mon rapport, le rapport n°10 porté par M. JIBRAYEL concerne l'attribution de subventions aux associations sportives pour la deuxième répartition de 2023. Pour notre secteur, dans la partie sport compétition et loisir, nous avons :

- L'ASPTT,
- Le Cercle Sportif Marseille Tennis,
- Courir Pour La Mémoire,
- Massilia Sport Event,
- Le SMUC.

Pour un total de 268 000 euros.

Et pour l'insertion par le sport : Le Sepai Dojo Marseille Mazargues à hauteur de 3 000 euros.

Ce rapport a eu un avis favorable de la commission.

Mme la Maire.- Merci, M. VINCENT, pour cette présentation. Quelques mots sur ce tournoi international de rugby, je sais ô combien il vous tient à cœur, je sais aussi tout le soutien de Mme Samia GHALI et de M. Sébastien JIBRAYEL sur ce dossier. Et je voulais vous dire que c'est, bien sûr, en coopération avec l'ensemble des élus de la Mairie centrale et des élus des autres secteurs que nous entendons travailler pour que nous puissions porter haut nos ambitions comme vous le faites, M. VINCENT, au sujet de ce tournoi international absolument capital.

Je vous propose de présenter le rapport au vote, le rapport n°10. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Merci, M. VINCENT.

Le rapport n°23-39286/010 DS est adopté à l'unanimité

Rapport 23-11/MS4

Contribution financière et signature de la convention de partenariat avec l'association La Roue Marseillaise.

Mme la Maire.- Je précise que le rapport n°11 est reporté.

RAPPORT RETIRÉ

Rapport 23-39313/012 DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 1ère répartition 2023.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme la Maire.- Et je vous propose que nous puissions passer aux deux rapports présentés par Mme D'AGOSTINO, en commençant par le rapport n°12. Il s'agit d'attribution de subventions à des associations en faveur des familles.

Mme Marie-Hélène AMSALLEM.- Madame la Maire, chère Olivia FORTIN, toutes mes félicitations, et chers collègues, Mesdames, Messieurs. Avant de présenter mon rapport, je voudrais juste informer notamment tout le tissu associatif que dans le cadre de la refonte du projet d'animation de la Mairie de secteur, qui est engagé depuis le début de la mandature, nous diversifions l'offre d'activités proposées dans nos 11 centres municipaux d'animation. Nous souhaitons ainsi dynamiser la vie des quartiers et réduire les inégalités sociales et territoriales dans l'accès à l'offre socioculturelle et sportive.

Aussi, nous avons lancé jusqu'au 10 mai un nouvel appel à manifestation d'intérêt auprès des associations à la recherche d'espace de proximité pour y assurer des activités à destination des habitantes et des habitants de nos quartiers du 6/8. Plusieurs axes prioritaires ont été définis, comme notamment : le soutien à la parentalité, l'accompagnement des jeunes et la prévention du mal-être, la participation citoyenne notamment autour des enjeux de la transition écologique, etc. Je vous invite donc à consulter le règlement qui est en ligne sur le site de la Mairie. Et j'en profite également pour remercier Mme EYGOUT et toute l'équipe d'animation qui a contribué à la rédaction de ce règlement et qui va consulter toutes vos propositions.

Le rapport n°12 concerne l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des familles, il est proposé par Madame l'adjointe Lisette NARDUCCI.

Est soumise à votre approbation une première répartition des crédits de 2023. Il s'agit ici, pour la Ville de Marseille, de soutenir des associations qui développent des projets visant à resserrer, voire renouer des liens familiaux distendus, accompagner les familles rencontrant des difficultés dans leur quotidien notamment matérielles ou concernant leur capacité d'intégration. En particulier, concernant le 6/8, la Ville de Marseille entend attribuer une subvention de 4 000 euros pour l'association Relais Enfants Parents Provence Alpes Côte d'Azur, pour leur projet de soutien aux familles et aux enfants ayant un parent incarcéré.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup, Mme D'AGOSTINO. Je vous propose de passer ce rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Le rapport n°23-39313/012 DLSVAEC est adopté à l'unanimité

Rapport 23-39309/013 DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations d'Intérêt Social - 1ère répartition 2023.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme la Maire.- Mme D'AGOSTINO, vous avez aussi le rapport n°13.

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Oui, merci. Ce rapport concerne l'attribution de subventions à des associations d'intérêt social. Il nous est proposé par Monsieur l'adjoint Ahmed HEDDADI.

Est soumise à votre approbation une première répartition de crédits de 2023. Et, concernant le 6/8, la Ville de Marseille entend attribuer une subvention de 2 000 euros pour l'association de la Fédération des Groupements Corses de Marseille et des Bouches-du-Rhône pour leurs activités de valorisation de la culture corse par l'art polyphonique.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

Mme la Maire.- Merci, Mme D'AGOSTINO. Je vous propose de passer ce rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Merci beaucoup.

Le rapport n°23-39309/013 DLSVAEC est adopté à l'unanimité

Rapport 23-39458/014 DTEEV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DES ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE ÉCOLOGIQUE URBAINE ET NATURE EN VILLE - Gestion de jardins partagés : Les Anges Vaubonais, 6ème arrondissement - Le Belvédère, 15ème arrondissement - Le Corbusier, 8ème arrondissement - L'ilôt, 9ème arrondissements - Oasis Planvert, 8ème arrondissement - Approbation des conventions d'occupation et d'usage avec les associations

« Patronage Vauban », « Jardin partagé le Belvédère », « Association des Habitants de l'Unité d'Habitation Le Corbusier Belvédère », « Pachamama Vibes » et « Pointe Verte »

Rapporteur : M. Alexandre RUPNIK

Mme la Maire.- J'appelle maintenant M. RUPNIK pour qu'il puisse nous présenter le rapport n°14 au sujet de la gestion de jardins partagés.

M. Alexandre RUPNIK.- Merci, Madame la Maire. Madame la Maire, tout d'abord félicitation pour votre élection, toutefois je ne peux pas y mettre de la joie suite aux événements qu'a connus notre ville le week-end dernier. Et vous me permettez d'avoir une pensée pour Anna, Anne-Marie, Antonietta, Jacky, Jacques, Marion, Mickaël et Nicole qui sont décédés dans la nuit de samedi à dimanche dernier dans cette tragédie que nul ne pouvait prévoir.

Mon collègue, Cyprien VINCENT, a très bien parlé tout à l'heure de résilience à travers le sport, à travers le lien social. Le sport est un très bon moyen de lien social, également une autre forme de partage, celle de la terre. Celle du jardin partagé qui est un lieu de rencontre, lieu de socialisation, c'est un aspect qu'il faut souligner sans cesse quand on parle de jardins partagés. Et je sais que notre majorité municipale est très attachée à leur entretien ainsi qu'à leur développement. Et ce que nous propose Mme Nassera BENMARNIA, adjointe aux espaces verts.

Elle nous propose d'approuver par ce rapport cinq conventions d'occupation et d'usage pour cinq associations. Mais vous me permettez, Madame la Maire, de mettre sur l'accent sur seulement trois associations puisqu'elles concernent directement nos deux arrondissements. Il y en a très exactement deux dans le 8^{ème} et un dans le 6^{ème}.

Celui dans le 6^{ème} est celui qui se situe au 18 rue du Bois Sacré et qui est assuré par le Patronage Vauban sur un terrain de 824 m².

Aussi 150 m², mais cette fois-ci dans le 8^{ème} arrondissement, au 280 boulevard Michelet, assuré actuellement par l'association des habitants de l'unité d'habitation du Corbusier. Il nous est proposé de reconduire leur convention.

Chose légèrement différente sur le boulevard de Nice pour 1 700 m². Nous sommes dans le quartier de la Pointe-Rouge pour les personnes qui peut-être ne connaissent pas forcément ce magnifique lieu du 8^{ème} arrondissement de Marseille. Il nous

est proposé de l'attribuer temporairement à l'association la Pointe Verte.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

Mme la Maire.- Merci, M. RUPNIK. Je vous propose de présenter ce rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Merci beaucoup M. RUPNIK.

Le rapport n°23-39458/014 DTEEV est adopté à l'unanimité

Rapport 23-39298/015 DNV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA NATURE EN VILLE - SERVICE DES ESPACES VERTS -
Approbation d'une convention de donation entre la Ville de
Marseille et l'association des habitants de l'UH le Corbusier,
relative au don de deux arbres dans le parc du Corbusier -
8ème arrondissement.

Rapporteur : M. Alexandre RUPNIK

Mme la Maire.- Je précise que les rapports 15 et 16 sont reportés.

RAPPORT RETIRÉ

Rapport 23-39351/016 DTEEV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS
DURABLE - DIRECTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DES
ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE ÉCLAIRAGE PUBLIC ET
ILLUMINATIONS - Éclairage du Parc le Corbusier - Travaux,
rénovation, premier équipement - 8ème arrondissement -
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

Rapporteur : M. Alexandre RUPNIK

RAPPORT RETIRÉ

Rapport 23-39424/017 DDETE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS
DURABLE - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL
DE L'EMPLOI - SERVICE COMMERCE - Approbation d'une convention
de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'industrie Aix-
Marseille-Provence (CCIAMP) relative à l'organisation de la

braderie de Centre-Ville et aux piétonnalisations liées aux fêtes de fin d'année.

Rapporteur : M. Didier EL RHARBAYE

Mme la Maire.- Je vous propose que nous puissions passer maintenant au rapport présenté par M. EL RHARBAYE que j'appelle. Il s'agit du rapport n°17, il s'agit d'approuver une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix-Marseille-Provence. Je vous laisse nous en dire plus.

M. Didier EL RHARBAYE.- Madame la Maire, félicitations encore une fois, mes chers collègues. Ce rapport est porté par Mme BERNARDI, adjointe au Maire au commerce et à l'artisanat.

Il s'agit d'une convention de partenariat entre la Ville de Marseille et la CCI, Chambre de Commerce et d'Industrie Aix-Marseille-Provence, dans le cadre de l'organisation de la braderie du centre-ville et de la piétonnalisation liée aux fêtes de fin d'année.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Je présente ce rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Le rapport n°23-39424/017 DDETE est adopté à l'unanimité

Rapport 23-18/MS4

DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS POUR LES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE

Rapporteur : M. Jean-Marc BONNAFFOUS

Mme la Maire.- Et j'appelle M. BONNAFFOUS pour le dernier rapport de notre Conseil d'Arrondissements pour ce matin. Il s'agit d'un rapport additionnel qui concerne une délégation du Conseil d'Arrondissements pour les marchés à procédure adaptée.

M. Jean-Marc BONNAFFOUS.- Absolument, Madame la Maire. Il s'agit d'assurer la continuité du service à la suite de votre élection. Donc, le Conseil Municipal avait donné délégation aux Conseils d'Arrondissements pour préparer, exécuter et régler les marchés de travaux, fournitures et

services. Marchés qui seraient inférieurs au seuil de 90 000 euros hors taxes, lesquels peuvent être passés sans formalités préalables et exclusivement destinés à assurer les compétences dévolues par la loi aux Maires de secteur.

Il est proposé, par ce rapport additionnel, que le Conseil d'Arrondissements vous donne délégation, Madame la Maire, pour la durée de votre mandat pour préparer, exécuter et régler les marchés de travaux, fournitures et services inférieurs au seuil de 90 000 euros hors taxes. Et à déléguer, éventuellement, la signature de tout ou partie des décisions que vous pourriez prendre en application de ce premier article.

Mme la Maire.- Merci, M. BONNAFFOUS. Pour ce rapport, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Merci beaucoup pour votre confiance.

Le rapport n°23-18/MS4 est adopté à l'unanimité

Mme la Maire.- Avant de lever la séance, je voudrais remercier chaleureusement l'ensemble des équipes de la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements qui ont su préparer dans ces circonstances absolument exceptionnelles ces deux Conseils d'Arrondissements. Merci beaucoup pour votre engagement, les équipes étaient présentes jusqu'à tard hier soir pour que ces deux séances puissent se tenir dans les meilleures conditions possibles. Merci beaucoup d'accompagner ce moment avec autant d'engagement. Merci beaucoup.

(applaudissements)

Avant de lever la séance, je voudrais vous remercier aussi beaucoup, chacune d'entre vous, chacun d'entre vous, les élus de ce secteur. Je sais qu'il n'est pas forcément évident quand on est élu d'arrondissements de pouvoir se libérer, que vous avez, pour beaucoup, des obligations professionnelles, merci d'avoir réussi à vous rendre disponibles. Nous venons de vivre des moments démocratiques importants et merci de les tenir en toute responsabilité comme vous l'avez fait aujourd'hui.

Je vous précise que nous allons avoir un moment de convivialité avec les agents de la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème}

arrondissements dès maintenant, j'aimerais beaucoup que la plupart d'entre vous puissent rester à nos côtés.

L'ordre du jour étant maintenant épuisé, je vous donne rendez-vous pour un prochain Conseil d'Arrondissements dont la date vous sera communiquée dans les meilleurs délais. Et je vous remercie chaleureusement, à tout de suite.

La séance est levée à 11 heures 50 par Mme la Maire.